

Afrique du Sud

Place du tourisme dans l'économie

La contribution directe du tourisme au PIB sud-africain est passée de 93.5 milliards ZAR en 2012 à 103.5 milliards ZAR en 2013. En pourcentage, elle est demeurée relativement stable au cours des deux dernières périodes considérées, à 2.9 %. Le tourisme a fourni directement 655 609 emplois directs en 2013, ou 4.4 % de l'emploi total – contre 645 755 en 2012.

Les arrivées de touristes en Afrique du Sud restent stables en 2014, à 9.6 millions. Les trois premiers marchés émetteurs ont été le Zimbabwe, le Lesotho et le Mozambique. Les dépenses liées aux voyages et au tourisme effectuées par des étrangers sont également restées stables, à 10.5 milliards USD.

En 2014, les nuitées internes ont atteint 113.1 millions (en hausse de 1.6 % par rapport à 2013).

Gouvernance et financement du tourisme

Le tourisme est un portefeuille ministériel à plein temps en Afrique du Sud. Le *Department of Tourism* assure des services intellectuels, notamment la gestion des études et des connaissances, la promotion de la transformation sectorielle et d'un tourisme responsable ; il est également responsable de la gestion du tourisme international et interne, notamment de la définition d'orientations politiques, publiques et stratégiques à l'appui du développement et de la croissance d'un tourisme durable dans tout le pays.

L'office national du tourisme, *South African Tourism (SAT)*, est chargé de commercialiser la destination Afrique du Sud dans le pays et à l'étranger.

Au niveau provincial, un *Member of the Executive Council (MEC – Membre du conseil exécutif)* dans chacune des neuf provinces d'Afrique du Sud est responsable du tourisme. Chaque province est également dotée d'un office provincial du tourisme, qui complète les activités du SAT.

L'harmonisation et la coordination des organismes nationaux et provinciaux s'effectuent au travers de deux structures :

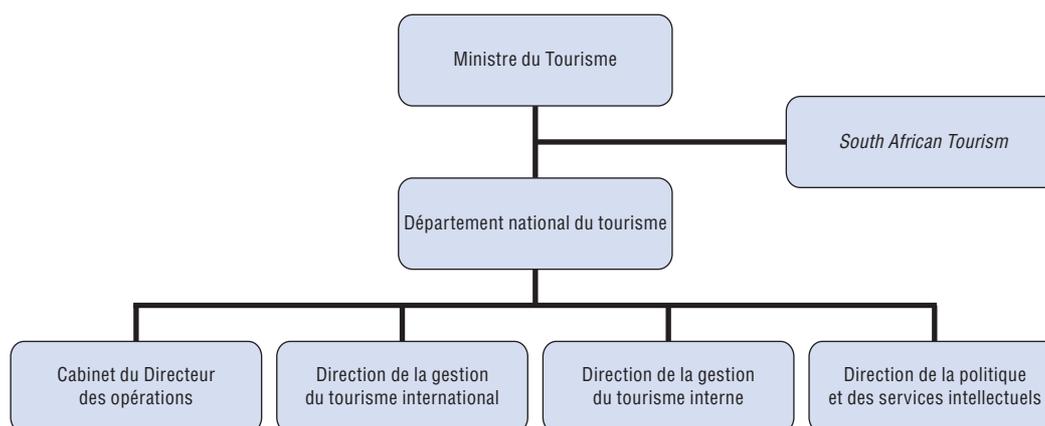
- le MINMEC est une instance qui réunit le ministre et les membres de conseils exécutifs responsables du tourisme ;
- le Miptec est une assemblée de représentants officiels de niveau plus technique présidée par le directeur général du Département national du tourisme, à laquelle participent les départements et les offices du tourisme provinciaux.

Les autorités locales sont représentées dans les deux structures par les délégués de la *South African Local Government Association (SALGA – Association des administrations locales sud-africaines)*.

Le *Tourism Business Council of South Africa* (TBCSA – Conseil des professionnels du tourisme d’Afrique du Sud) est un organisme constitué d’adhérents qui fait fonction de porte-parole des entreprises du tourisme. Diverses associations sectorielles lui sont affiliées, qui représentent les voyagistes, les agents de voyage, les loueurs de véhicules, les compagnies aériennes, le secteur de l’hôtellerie et de la restauration, et le secteur du tourisme d’affaires.

L’*Industrial Development Corporation* (société de développement industriel) est un organisme public dont l’activité porte sur le financement sur actifs. Elle est dotée d’une *Tourism Strategic Business Unit* (service stratégique pour le secteur du tourisme) dont l’essentiel du portefeuille est investi dans le secteur de l’hébergement. Le service prévoit de diversifier son portefeuille dans d’autres sous- secteurs tels que les sports de niche, le tourisme d’aventure et le tourisme d’affaires.

Afrique du Sud : organigramme des organismes de tourisme



Source : OCDE, d’après le *Department of Tourism*, 2016.

Le budget du *Department of Tourism* pour l’exercice 2015/16 s’élève à 1.8 milliards ZAR dont 977 millions ZAR sont affecté à *South African Tourism*. Le Département dispose par ailleurs d’un *Social Responsibility Implementation Fund* (Fonds d’application de la responsabilité sociale) de 253 millions ZAR qui est réservé d’une part aux programmes de valorisation des compétences et de proximité, d’autre part au financement de projets de développement touristique à l’échelon municipal. Cette initiative s’inscrit dans le cadre plus large de l’*Extended Public Works Programme* (Programme étendu de travaux publics) mis en place par le gouvernement pour créer des emplois et doper le développement économique local.

Le Département a inauguré le *Tourism Incentive Programme* (Programme d’incitation du marché) avec un budget de 180 millions ZAR pour l’exercice budgétaire 2015/16. Le but de ce programme est de faciliter l’accès au marché pour les nouveaux venus, la transformation sectorielle, la croissance des entreprises et le développement des destinations.

Politiques et programmes liés au tourisme

Le tourisme est présenté dans la *New Growth Path* (Nouvelle trajectoire de croissance) et dans le *National Development Plan* (NDP – Nouveau plan de développement national) des pouvoirs publics comme un facteur propre à favoriser la création d’emplois, atténuer la

pauvreté et éliminer les inégalités. La capacité du secteur à faire augmenter les recettes d'exportation et à stimuler les petites entreprises et le développement rural est propice à une croissance économique plus inclusive, qui est l'une des six priorités de l'objectif de l'Afrique du Sud à l'horizon 2030.

La *National Tourism Sector Strategy* (NTSS - Stratégie nationale pour le tourisme) a été établie par le ministre du Tourisme en 2009 à partir des mesures préconisées par le secteur pour remédier aux différents problèmes qu'il rencontrait, comme le morcellement de la planification touristique entre les trois échelons de l'administration, le manque de cohésion en termes de stratégie de marque et de commercialisation, la pénurie de compétences dans le secteur et l'absence de mesures en faveur de la diversification des produits touristiques et du développement des entreprises. La NTSS définit quatre domaines de développement stratégique : politique, stratégie, réglementations, gouvernance, suivi et évaluation ; croissance et développement du tourisme ; développement des ressources humaines et leviers de croissance.

À titre d'exemple, une stratégie nationale de croissance touristique a été élaborée pour remédier à la dépendance historique vis-à-vis des arrivées et à l'inexistence d'une culture du voyage chez les Sud-Africains. Elle a pour objectifs d'accroître les recettes et le volume touristiques internes, de renforcer les mesures et les efforts visant à atténuer la saisonnalité et à assurer une répartition géographique équitable du tourisme, et d'instaurer une culture du voyage chez les Sud-Africains.

La NTSS sera révisée au cours de la période 2015-16. La révision inclura un examen approfondi pour identifier les possibilités de développement et de transformation du tourisme et sera réalisée en consultation avec les parties prenantes.

Une nouvelle législation de 2014 démontre la volonté des pouvoirs publics de mener des politiques et d'adopter une législation qui stimulent la croissance du secteur du tourisme. La loi prévoit entre autres :

- le développement et la promotion d'un tourisme durable au profit des résidents et des visiteurs ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale du tourisme ;
- la définition de principes en matière de tourisme responsable et d'excellence des services notamment, et d'indicateurs pour mesurer la conformité à ces normes et principes ;
- la mise en place d'un mécanisme d'assurance-qualité dans le secteur du tourisme ;
- l'établissement de mécanismes de règlement des réclamations associées au tourisme ;
- la réglementation de la profession de guide touristique ;
- la reconnaissance des mécanismes d'autoréglementation du secteur.

Les actions principales en matière de tourisme incluent :

- la signature avec le ministère de l'Intérieur d'un protocole d'entente qui définit les domaines de coopération entre les deux organismes : procédures d'émission de visas ; formation et sensibilisation des agents d'immigration au tourisme et appui aux voyages de groupe organisés et aux manifestations d'envergure, surtout dans les missions sud-africaines à l'étranger ;
- la collaboration avec le ministère des Transports pour la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de transports aériens ;

- la réalisation d'une étude pour définir les moyens d'harmoniser les normes de formation des guides touristiques avec celles en vigueur dans les pays limitrophes ;
- la réalisation d'une étude qui cherche à déterminer les indicateurs à utiliser pour évaluer la compétitivité du pays en tant que destination touristique ;
- la signature d'un protocole d'accord avec le ministère des Arts et de la Culture couvrant des questions telles que le développement et la promotion des arts, de la culture, du patrimoine et du tourisme.

Plusieurs autres initiatives offrent une bonne base de départ pour les politiques et actions actuelles :

- La *National Responsible Tourism Strategy* (Stratégie nationale en matière de tourisme responsable) guide l'exécution de projets de tourisme responsable sur l'ensemble du territoire national. Elle repose sur la *South African National Minimum Standard for Responsible Tourism* (Norme nationale minimale applicable au tourisme responsable) instaurée en 2011 et fournit un ensemble de critères à l'appui du tourisme responsable ainsi que les bases nécessaires à l'harmonisation de la certification du tourisme durable.
- Les *National Tourism and Climate Change Response Programme and Action Plan* (Programme national d'intervention en matière de tourisme et de changement climatique et plan d'action s'y rattachant) de 2012 fournissent au secteur du tourisme un cadre d'action pour lutter contre le changement climatique. Dans ce cadre et en consultation avec le secteur, les pouvoirs publics ont mis au point un accord volontaire sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans le secteur du tourisme, proposant une liste d'engagements auxquels le gouvernement et le secteur du tourisme pourraient souscrire. Un rapport sur les *Potential GHG Emissions Management Tools for Tourism Businesses* (Outils potentiels de gestion des émissions de GES à la disposition des entreprises touristiques) fournit aux entreprises du secteur des indications quant aux instruments qu'elles peuvent utiliser pour gérer leurs émissions de GES.
- L'*Universal Access in Tourism Programme* (Programme en faveur du tourisme pour tous) vise à inciter le secteur du tourisme à rendre les installations et services touristiques accessibles aux personnes ayant des besoins spéciaux. Au cours des trois prochaines années, le *Department of Tourism* réalisera une campagne à l'échelle du secteur portant sur la formation du personnel de première ligne dans les bureaux. L'évaluation et la notation de l'accès pour tous est une composante obligatoire du système d'assurance-qualité de l'Afrique du Sud.
- Le *Tourism Enterprise Partnership* (TEP - Partenariat avec les entreprises de tourisme) a soutenu 1 363 entreprises vulnérables en 2014-15. Le TEP vise à améliorer les résultats et à accroître la rentabilité des petites entreprises en mettant l'accent sur les compétences, le développement de produits, l'assurance-qualité, la commercialisation et l'accès aux financements pour soutenir le maintien des emplois et leur création.
- Le *Department of Tourism* a lancé un programme de développement des compétences qui s'adresse aux jeunes et aux femmes. Il s'articule en *National Young Chefs Programme*, *Sommeliers Programme* et *Tourism Buddies Programme*. En 2014-15, quelque 3 800 jeunes gens ont participé au programme *Tourism Buddies*. Il cible les jeunes sans emploi et leur permet d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle pour accroître leur employabilité.

- Le *Department of Tourism* a également établi avec l'Institution Ubuntu un partenariat en matière d'embauches internationales, initiative qui a permis de faire embaucher 500 jeunes chômeurs au Canada et aux États-Unis après avoir obtenu un financement de la *Development Bank of Southern Africa (DBSA)* en 2012-13.

Profil statistique

Tableau 1. **Afrique du Sud : tourisme interne, récepteur et émetteur**

	2010	2011	2012	2013	2014
FLUX TOURISTIQUE, MILLIERS					
Tourisme interne					
Total des voyages du tourisme interne	257 401	300 800	350 200	278 700	273 884
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	29 700	26 300	25 400	25 200	28 009
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	227 701	274 500	324 800	253 500	245 875
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement	130 800	114 800	121 200	111 300	113 100
Hôtels et établissements assimilés
Établissements spécialisés
Autres établissements collectifs
Hébergements privés
Tourisme récepteur					
Total des arrivées internationales	11 304	12 097	13 069	14 318	14 529
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	8 074	8 339	9 188	9 537	9 549
Visiteurs de la journée (excursionnistes)	3 230	3 758	3 881	4 781	4 980
Principaux marchés					
Zimbabwe	1 514	1 553	1 848	1 935	2 144
Lesotho	1 276	1 527	1 618	1 461	1 502
Mozambique	1 052	1 077	1 104	1 117	1 283
Swaziland	632	700	769	836	918
Botswana	507	478	452	537	556
Nuitées dans toutes les catégories d'hébergement	66 900	66 200	67 500	79 889	..
Hôtels et établissements assimilés
Établissements spécialisés
Autres établissements collectifs
Hébergements privés
Tourisme émetteur					
Total des départs internationaux
Visiteurs qui passent la nuit (touristes)	5 165	5 455	5 031	5 168	5 382
Visiteurs de la journée (excursionnistes)
Principales destinations					
..
..
..
..
..
..
RECETTES ET DÉPENSES DE TOURISME, MILLIONS USD					
Tourisme récepteur					
Total des recettes internationales	10 309	10 706	11 202	10 468	10 484
Recettes liées aux voyages internationaux	9 085	9 515	9 996	9 245	9 338
Recettes liées au transport international de passagers	1 224	1 191	1 206	1 223	1 146
Tourisme émetteur					
Total des dépenses internationales	8 139	8 397	7 145	6 490	6 313
Dépenses liées aux voyages internationaux	5 595	5 283	4 069	3 429	3 169
Dépenses liées au transport international de passagers	2 544	3 114	3 076	3 062	3 145

.. Non disponible

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353603>

Tableau 2. **Afrique du Sud : entreprises et emploi dans le tourisme**

	Nombre d'établissements	Nombres de personnes employées ¹				
		2010	2011	2012	2013	2014
Total
Industries touristiques	..	567 313	623 299	645 755 p	655 609 p	..
Service d'hébergement pour les visiteurs	9 683 p	112 645	125 354	119 480 p	103 247 p	..
Hôtels et établissements assimilés	2 651 p
Industrie de services de restauration et de consommation de boissons	..	107 871	123 710	121 889 p	127 408 p	..
Transport de voyageurs	..	195 062	209 811	225 408 p	236 699 p	..
Transport aérien de voyageurs	..	20 187	25 955	36 238 p	31 905 p	..
Transport par chemin de fer de voyageurs	..	3 164	5 705	6 071 p	6 763 p	..
Transport routier de voyageurs	..	169 689	176 770	180 398 p	195 614 p	..
Transport par eau de voyageurs	..	2 022	1 381	2 701 p	2 417 p	..
Services liés au transport de voyageurs
Location d'équipement de transport	..	7 648	12 994	18 281 p	13 155 p	..
Industrie des agences de voyages et des autres services de réservation	..	22 189	19 239	17 777 p	24 743 p	..
Industrie des activités culturelles	..	15 050	12 744	12 591 p	15 406 p	..
Industrie des activités sportives et de loisirs	..	15 460	12 852	16 754 p	16 960 p	..
Commerce de détail de produits caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré	..	91 388	106 596	113 575 p	117 990 p	..
Autres industries caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré
Autres industries

.. Non disponible ; p Donnée provisoire

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

1. Les données se réfèrent au nombre d'emplois.

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353615>Tableau 3. **Afrique du Sud : consommation du tourisme interne**

Millions ZAR

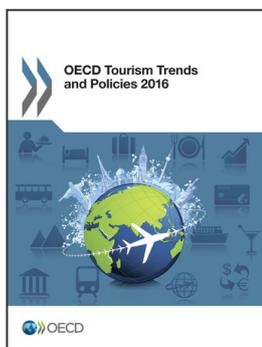
	2013		
	Consommation du tourisme interne	Consommation du tourisme récepteur	Consommation du tourisme intérieur
Total
Produits de consommation	124 688 p	94 182 p	218 870 p
Produits caractéristiques du tourisme	88 640 p	55 004 p	143 644 p
Service d'hébergement pour les visiteurs	18 195 p	13 415 p	31 610 p
Industrie de services de restauration et de consommation de boissons	5 093 p	9 054 p	14 147 p
Transport de voyageurs	53 211 p	22 278 p	75 489 p
Transport aérien de voyageurs	17 015 p	10 893 p	27 908 p
Transport par chemin de fer de voyageurs	346 p	138 p	484 p
Transport routier de voyageurs	35 841 p	11 243 p	47 084 p
Transport par eau de voyageurs	9 p	4 p	13 p
Services liés au transport de voyageurs
Location d'équipement de transport	2 720 p	1 206 p	3 926 p
Industrie des agences de voyages et des autres services de réservation	6 087 p	2 558 p	8 645 p
Industrie des activités culturelles	167 p	172 p	339 p
Industrie des activités sportives et de loisirs	3 167 p	6 321 p	9 488 p
Biens caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré
Services caractéristiques du tourisme spécifiques au pays considéré
Autres produits de consommation	36 048 p	39 178 p	75 226 p
Produits rattachés au tourisme	11 857 p	13 782 p	25 639 p
Produits de consommation non liés au tourisme	24 191 p	25 396 p	49 587 p
Produits autres que les produits de consommation

.. Non disponible ; p Donnée provisoire

Responsabilité : <http://oe.cd/disclaimer>

Source : Statistiques de l'OCDE sur le tourisme (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933353621>



Extrait de :
OECD Tourism Trends and Policies 2016

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/tour-2016-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Afrique du Sud », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2016-57-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.